




Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION
Séjour de 7 jours (du 20 juin au 27 juin 2026- 7 nuitées)
Résidence ULVF Le domaine de Pelvezey
24690- Saint Génès

 **La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Dans le cas d'une demande supérieure à l'offre, une liste d'attente pourra être prévue. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants :45 au maximum avec 14 voitures. (Si le nombre est inférieur à 15 le séjour sera annulé)
Dates : du samedi 20 juin au samedi 27 juin 2026.
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Accueil des participants à la résidence ULVF Le Domaine de Pelvezey (24590 Saint Genès) le samedi 20 juin 2026 à partir de 17 h

10 randonnées proposées sur la semaine, (du dimanche au vendredi sauf le mercredi qui est un jour de repos avec activités libres).

Les randonnées : 5 randonnées à la journée d'environ 12.5 à 13 kms avec 200 à 300 m de dénivelé
5 randonnées à la journée d'environ 17 à 18 kms avec 350 à 500 m de dénivelé

Ces randonnées partiront de différents endroits qui seront, éloignés de 24 kms du centre au maximum.
L'accès à ces départs se fera par co-voiturage.

Comme précisé plus haut, on distingue 2 types de randonnées, afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité de découvrir le Périgord noir avec ses nombreux châteaux, ses villages fortifiés ou ses maisons troglodytes, des randonnées se feront dans cadre verdoyant et ombragé.

Pour les randonneurs « fatigués », il sera possible ponctuellement de rester au centre pour se reposer ou profiter des différents équipements proposés par le centre.

Chaque soirée, une animation gratuite sera proposée par le centre.

Le dernier jour, le samedi 27 juin 2026, le départ du centre se fera après le petit-déjeuner (au plus tard 10h)
Le pique-nique du jour du départ sera fourni.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

HEBERGEMENT :

Le centre ULVF Le domaine de Pelvézy est situé sur la commune de Saint Génès (24590) (Tél 05 53 30 82 00).
Le centre est situé sur un parc de 5 hectares, les hébergements sont constitués d'un ensemble de petits chalets implantés autour d'un château dans lequel les repas seront pris.

Le centre dispose d'une piscine extérieure, le centre dispose d'un espace TV, de salle de jeux, bibliothèque, terrain de pétanque...

Chaque soir, une animation est proposée, films, danse...

La restauration : les repas sont servis à la table, une cuisine de bonne qualité avec pendant le séjour un repas dégustation des produits régionaux

Petits déjeuners et diners sont copieux et de qualité.

Les pique niques sont organisés en formule self. Chacun peut composer son menu soit dans des récipients jetables fournis par le centre ou dans des boîtes personnelles pour ceux qui le veulent.

Horaire des petits-déjeuners : à partir de 7h45.

Des diners à partir de 19h15.

COÛT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **580 €** par personne (avec assurance annulation incluse), prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour avec pot d'accueil, au panier pique-nique du dernier jour.
- le centre fournit les serviettes de bains qui seront changées à mi-séjour.
- L'accompagnement des randonnées par les Animateurs de l'Association.
- Le pot de départ du dernier jour offert par l'association.
- l'assurance annulation.

Ne sont pas compris :

- Les boissons prises au bar.
- Les dépenses personnelles
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

PRE-INSCRIPTIONS et INSCRIPTIONS :

On distingue 2 types d'adhérents :

Les adhérents « réguliers » pratiquant tout au long de l'année une ou plusieurs activités au sein de l'association.

Les adhérents « occasionnels » uniquement intéressés par ce séjour.

Pour le séjour, la priorité d'inscription sera donnée aux adhérents « réguliers ».

PRE-INSCRIPTIONS :

Elles sont ouvertes à tous (réguliers et occasionnels) entre le mardi 25 novembre 2025 et le mardi 20 janvier 2026.

INSCRIPTIONS :

Les préinscrits « réguliers » devront valider leur inscription par l'envoi du 1^{er} acompte **au plus tard pour le 4 février 2026**. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception des acomptes.

Si le séjour n'est pas complet, les préinscrits « occasionnels » devront valider leur inscription par l'envoi du 1^{er} acompte, **entre le 5 février et le 18 février 2026**.

Entre le 19 février et le 26 avril 2026, **si le séjour n'est pas complet**, les retardataires préinscrits ou non, pourront encore s'inscrire au cas par cas.

A partir du 27 avril 2026 : une liste d'attente pourra être mise en place pour les indécis de dernière minute.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 29 mars 2026. En cas d'annulation, le remboursement du 1^{er} acompte sera effectué par l'Association.

PAIEMENTS :

Acompte de 190 €/personne. Date limite 04/02/2026 adhérents « réguliers » et 18 février 2026 adhérents occasionnels.

Ces acomptes seront déposés en banque le 28 février 2026.

2^{ème} acompte 190 €/personne Date limite 30/03/2026.

Solde de 200 €/personne Date limite 15/05/2026.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des groupes de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 870 kms aller-retour

Trajets sur place. Au maximum sur les 5 jours de randonnées de 70 kms. (Hors journée libre).

Chaque groupe constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

(Voir conditions du contrat d'assurance incluses dans le prix du séjour).

Si le voyageur peut être remplacé par une personne en liste d'attente.

Remboursement intégral.

Si le voyageur annule pour une raison non prévue dans les conditions du contrat.

Il devra payer l'intégralité du séjour (sauf si le centre d'accueil peut remplacer ce désistement).

-.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051